

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL93

présenté par
Mme Diaz et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	160 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	160 000 000
TOTAUX	160 000 000	160 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à réduire, au sein du programme "Intégration et accès à la nationalité française", les actions n° 11 "Accueil des étrangers primo arrivants" de 100 000 000 euros et n° 15 "Accompagnement des réfugiés" de 60 000 000 euros.

Ces sommes seront réaffectées au programme "Immigration et asile" l'action n° 3 "Lutte contre l'immigration irrégulière" du programme n°303.

Il s'agit d'éviter le dévoiement du droit d'asile, aujourd'hui utilisé comme un moyen de régularisation d'une immigration irrégulière. Le droit d'asile, conformément aux Conventions de Genève doit être sanctuarisé au seul bénéfice de personnes luttant pour leurs libertés, notamment les femmes menacées par des régimes islamistes.

Préalablement à toute politique d'intégration, il est impératif de renforcer en priorité la lutte contre l'immigration clandestine.